

Conditions et procédures spéciales d'admission 2025 aux études de Bachelor

Synthèse

I. INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne dès le 15 novembre sur [le site des admissions](#).

Délai : **mardi 18 février 2025** à 17h00 heure suisse (CEST)

ATTENTION commencer plusieurs jours en avance pour effectuer (remplir le formulaire d'inscription et téléverser le dossier personnel) !

II. CAS DE FIGURE POUR LES ADMISSIONS SPÉCIALES

La HEAD – Genève peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidat-e-x-s un diplôme du degré secondaire II¹ pour deux cas de figure :

- pour talent artistique hors du commun = [admission exceptionnelle](#)
- pour les candidat-e-x-s de plus de 25 ans, de nationalité suisse (ou titulaires d'un permis résident-e-x-s des départements français limitrophes à la Suisse) et qui ont une expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé = [admission sur dossier](#)

Les conditions et procédure spéciales règlementent également les demandes d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Bachelor pour les personnes ayant suivi une formation de niveau et de contenus équivalents.

III. PRÉREQUIS

Langue

Français.

Attestation requise pour les personnes dont le diplôme n'a pas été obtenu dans une institution francophone.

¹ Pour les demandes d'admission avec un titre de formation du degré secondaire II, veuillez consulter le document des conditions d'admission aux études de Bachelor sur [le site des admissions](#).

Autres prérequis

Pour les candidat-e-x-s à l'admission exceptionnelle pour talent artistique hors du commun **dans les filières en Design**, une année d'expérience professionnelle dans le domaine visé est demandée.

Cette expérience peut être effectuée en amont sous la forme d'un stage en entreprise ou d'une année d'études en classe préparatoire à plein temps dans le domaine visé, pendant 9 à 10 mois au minimum dans le lieu/pays du choix du candidat-e-x. La HEAD – Genève n'émet pas de recommandations.

IV. DOCUMENTS À TRANSMETTRE

Chaque candidat-e-x doit remplir et soumettre le formulaire électronique en y incluant, dans les pièces téléchargées, les documents suivants :

Admission exceptionnelle pour talent artistique hors du commun

- Une lettre de motivation (maximum 3'000 signes, espaces inclus) exposant votre parcours et expliquant en quoi vous estimez disposer d'un talent artistique hors du commun
- **Pour les filières en Design uniquement** : un document attestant de votre expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé

Admission sur dossier

- Document attestant de votre expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé
- Copie de passeport suisse ou de permis ou document attestant d'un statut de résident-e-x dans un département français limitrophe à la Suisse

Admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Bachelor

- Une lettre de motivation (maximum 3'000 signes, espaces inclus) analysant votre formation antérieure et expliquant pourquoi celle-ci justifie une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor
- Les relevés de crédits ECTS, bulletins de note, attestations, diplômes ou autres moyens de preuve attestant de votre formation antérieure

V. DOSSIER PERSONNEL à téléverser sur Switch d'ici au 18 février 2025 :

1. Curriculum vitae en français
2. Portrait en quelques questions en français [>lien ici<](#)
3. Vidéo de présentation en français (90 secondes maximum)
4. Portfolio de travaux personnels

Puis, dès le 21 février 2025 :

5. Épreuve de création pour les concours des filières Design > disponible sur [le site des admissions](#) le 21 février 2025. **Il n'y a pas d'épreuve de création pour le Bachelor en Arts visuels et le Bachelor en Cinéma.**

VI. TAXE D'INSCRIPTION

CHF 150.- par programme payable à l'inscription en ligne.
1 programme = CHF 150.- / 2 programmes = CHF 300.-

VII. DÉROULEMENT DES ADMISSIONS

L'admission aux études en Bachelor se fait en trois étapes : après vérification de l'éligibilité des candidat-e-x-s, un concours en deux tours est organisé. Le concours est spécifique à chaque formation.

Vérification de l'éligibilité : une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales. La Direction de la HEAD – Genève se prononce d'ici au **26 février 2025**.

1^{er} tour : consiste en l'examen et l'évaluation du dossier personnel de chaque candidat-e-x par une commission d'enseignant-e-x-s.

2^{ème} tour : consiste en un entretien d'admission individuel auquel les candidat-e-x-s retenu-e-x-s à l'issue du premier tour sont invité-e-x-s par email.

VIII. RÉSULTATS

Chaque candidat-e-x inscrit-e-x se verra attribuer un portail de candidature qui lui permettra de suivre toutes les étapes de son parcours d'admission.

Tous les résultats du 1^{er} tour du concours d'admission seront affichés sur ce portail. Les résultats du 2^{ème} tour seront communiqués par email et sur le portail. Il n'y aura pas de communication par courrier postal (sauf sur demande écrite). Les dates de publication sont mentionnées ci-dessous.

IX. CALENDRIER

Vendredi 15 novembre 2024	Ouverture des inscriptions
Mardi 18 février 2025	Délai d'inscription (admissions spéciales)
Vendredi 21 février 2025	Pour les filières en Design uniquement : Mise en ligne de l'épreuve de création sur le site de la HEAD – Genève
Mercredi 26 février 2025	Annonce des résultats de l'étape de vérification de l'éligibilité par email et sur le portail
Mardi 4 mars 2025	Pour les filières en Design uniquement : Délai d'envoi du dossier complet avec l'épreuve de création sur la plateforme Switch Drive pour les candidatures spéciales retenues
Vendredi 28 mars 2025	Annonce des résultats du 1 ^{er} tour sur le portail
14-17 avril 2025	Entretiens du 2 ^e tour
Jeudi 15 mai 2025	Annonce des résultats du 2 ^e tour sur le portail Vous disposez de 30 jours pour vous acquitter de l'acompte de CHF 300.- afin de valider votre offre d'admission ²
Samedi 31 mai 2025	Date limite pour confirmer votre venue à la HEAD – Genève
Samedi 14 juin 2025	Date limite pour envoyer la preuve de paiement de l'acompte de CHF 300.- non-remboursable
Dimanche 31 août 2025	Délai pour la soumission de l'attestation de français (si requise)

² Cet acompte de CHF 300.- n'est pas remboursable, quelle que soit la durée des études et qu'il y ait ou non des semestres de congé.

Procédure détaillée

I. INSCRIPTIONS

Tou-te-x-s les candidat-e-x-s doivent s'inscrire en ligne jusqu'au **mardi 18 février 2025** à 17h00 CEST (heure suisse) sur [le site des admissions](#).

Seuls les formulaires en ligne dûment remplis et soumis dans les délais sont pris en considération. **Aucun formulaire ne pourra être soumis et accepté après le mardi 18 février 2025 à 17h00 CEST (heure suisse).**

Nous recommandons d'entamer les démarches plusieurs jours à l'avance pour garantir la soumission du dossier dans les délais. Jusqu'à 24h de délai peut se produire entre la demande d'accès au formulaire d'inscription et la réception des codes d'accès à la plateforme Switch où vous devrez téléverser votre dossier personnel.

Un-e-x candidat-e-x ne peut pas s'inscrire à plus de deux formations. Les candidat-e-x-s inscrit-e-x-s à deux formations doivent passer le concours spécifique de chacune des deux formations. La réussite d'un concours ne donne accès qu'à la formation spécifique pour laquelle il a été organisé.

Chaque candidat-e-x a droit à trois essais au total. Si un-e-x candidat-e-x s'inscrit à deux concours durant une année donnée, cette double candidature la même année compte comme un essai.

II. CAS DE FIGURE POUR LES ADMISSIONS SPÉCIALES

Conformément au [Règlement d'études des filières Bachelor du domaine design et arts visuels de la HEAD – Genève du 28 juillet 2021](#), la HEAD – Genève peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidat-e-x-s un diplôme du degré secondaire II pour deux cas de figure :

- pour talent artistique hors du commun = **admission exceptionnelle**
- pour les candidat-e-x-s de plus de 25 ans, de nationalité suisse (ou titulaires d'un permis résident-e-x-s des départements français limitrophes à la Suisse ou avec un statut de requérant-e-x-s d'asile ou de réfugié-e-x-s) qui ont une expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé = **admission sur dossier**

Les conditions et procédure spéciales règlementent également les demandes d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Bachelor pour les personnes ayant suivi une formation de niveau et de contenus équivalents.

III. PRÉREQUIS

Langue

Les études de Bachelor à la HEAD – Genève sont en français. Les candidat-e-x-s dont le titre de fin d'études n'a pas été émis par une institution francophone ou qui n'ont pas suivi leur formation scolaire obligatoire en français doivent, après avoir été admis-e-x-s, soumettre d'ici au **31 août** une attestation d'aptitudes linguistiques en français de niveau B2, selon [l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues](#). Cette attestation doit être produite par une école de langues ou autre institution reconnue.

Si les personnes admises ne soumettent pas l'attestation d'aptitudes linguistiques en français d'ici au 31 août, l'offre d'admission devient aussitôt caduque.

Autres prérequis

Pour les candidat-e-x-s à l'admission exceptionnelle pour talent artistique hors du commun **dans les filières en Design**, une année d'expérience professionnelle dans le domaine visé est demandée.

Cette expérience peut être effectuée en amont sous la forme d'un stage en entreprise ou d'une année d'études en classe préparatoire à plein temps dans le domaine visé, pendant 9 à 10 mois au minimum dans le lieu/pays du choix du candidat-e-x. La HEAD – Genève n'émet pas de recommandations.

En cas de doute, le Bureau des admissions de la HEAD – Genève se tient à la disposition des candidat-e-x-s par email (admission.head@hesge.ch) pour leur indiquer si leur titre peut être jugé équivalent et/ou si leur expérience professionnelle remplit les conditions requises.

IV. DOCUMENTS À TRANSMETTRE

Chaque candidat-e-x doit remplir et soumettre le formulaire électronique en y incluant, dans les pièces téléchargées, les documents suivants :

Admission exceptionnelle pour talent artistique hors du commun

- Une lettre de motivation (maximum 3'000 signes, espaces inclus) exposant votre parcours et expliquant en quoi vous estimez disposer d'un talent artistique hors du commun
- **Pour les filières en Design uniquement** : un document attestant de votre expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé

Admission sur dossier

- Document attestant de votre expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé
- Copie de passeport suisse ou de permis ou document attestant d'un statut de résident-e-x dans un département français limitrophe à la Suisse

Admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Bachelor

- Une lettre de motivation (maximum 3'000 signes, espaces inclus) analysant votre formation antérieure et expliquant pourquoi celle-ci justifie une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor
- Les relevés de crédits ECTS, bulletins de note, attestations, diplômes ou autres moyens de preuve attestant de votre formation antérieure

V. DOSSIER PERSONNEL

Une fois que le formulaire d'inscription en ligne a été soumis, un lien vers une plateforme électronique est envoyé par email à chaque candidat-e-x. Le dossier personnel de chaque candidat-e-x doit être téléversé sur cette plateforme électronique dédiée (Switch Drive) d'ici au **mardi 18 février 2025**.

Le dossier personnel comprend les éléments suivants :

1. Un curriculum vitae en français
2. Un portrait en quelques questions en français – veuillez télécharger et utiliser [ce document](#) pour votre portrait en quelques questions
3. Une courte vidéo de présentation en français (de 90 secondes maximum) au contenu laissé à la libre imagination des candidat-e-x-s
4. Un portfolio constitué de travaux personnels et/ou, si lae candidat-e-x le juge pertinent, d'autres travaux, à savoir :

Arts visuels	Cinéma	Architecture d'intérieur Communication visuelle Illustration Design mode Design bijou et accessoires
<p>Dessins, cahiers de recherche, photographies, collages, textes, productions vidéo ou numériques</p> <p>Il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio, dans lequel les candidat-e-x-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible, permettant de comprendre ce qui les intéresse et les motive</p>	<p>La réalisation libre d'un court film composé de trois plans, d'une durée totale de 5 minutes maximum</p> <p>Les films ou esquisses de films personnels réalisés, ainsi que les éventuels scénarios ou traitements non tournés</p> <p>Tout autre élément jugé utile à la compréhension du travail (storyboards, dessins, notes, photographies, collages, textes, podcasts, productions digitales, etc.)</p>	<p>Dessins, cahiers de recherche, photographies, descriptions de projets, textes, collages, productions vidéo ou numériques, maquettes, prototypes, objets.</p> <p>Il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio, dans lequel les candidat-e-x-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible, permettant de comprendre ce qui les intéresse et les motive.</p>

Dans un second temps, dès le **21 février 2025**, uniquement pour les concours des filières en Design :

5. Une épreuve de création à réaliser à distance :
 - Architecture d'intérieur
 - Design mode
 - Design bijou et accessoires
 - Communication visuelle
 - Illustration

Les instructions pour l'épreuve de création seront communiquées sur [le site des admissions](#) le **vendredi 21 février 2025 à 10h**.

Il n'y a pas d'épreuve de création pour les candidatures aux concours en Arts visuels et Cinéma.

Toutes les composantes du dossier personnel doivent être soumises sous la forme d'un seul fichier PDF, clairement organisé conformément au modèle à télécharger [ici](#) et d'un poids total maximal de 50 MB.

Pour fusionner des fichiers PDF en ligne : <https://www.adobe.com/fr/acrobat/online/merge-pdf.html>
Pour compresser un fichier PDF en ligne : <https://www.adobe.com/acrobat/online/compress-pdf.html>

Ce fichier PDF unique comprend des éléments textuels et visuels (textes, photos, dessins, schémas, plans, etc.).
Les sites internet, blogs, Tumblr, Instagram doivent être mentionnés sous forme de liens.
Les vidéos (ou extraits), d'une durée maximale de 10 minutes, doivent également être fournis sous forme de liens YouTube ou Vimeo (avec identifiant et mot de passe si nécessaire).
Aucun fichier audio-visuel ne peut être téléversé sur la plateforme Switch.
Les candidat-e-x-s qui ne respectent pas ces consignes formelles peuvent être disqualifié-e-x-s.
Les dossiers des candidat-e-x-s sont effacés de la plateforme à l'issue du processus d'admission.

Les candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales d'admission soumettent une première fois d'ici au 18 février 2025 un seul fichier PDF avec toutes les composantes de leur dossier personnel sauf l'épreuve de création.

Pour les candidatures en Design uniquement : Les candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales d'admission et dont la candidature est déterminée éligible effacent le fichier unique soumis d'ici au 18 février 2025 et soumettent une seconde fois d'ici au 4 mars 2025 toutes les composantes de leur dossier personnel y compris l'épreuve de création.

VI. TAXE

Une taxe d'inscription de CHF 150.- par programme est exigée. En cas d'inscription à deux programmes, la somme de 300.- devra être payée.

Les candidat-e-x-s ont la possibilité d'effectuer le paiement en ligne ou d'annexer une preuve de paiement au formulaire d'inscription en ligne. Cette taxe est non remboursable même si la candidature est jugée inéligible à l'étape de vérification des titres requis (voir point II ci-dessus).

VII. DÉROULEMENT DES ADMISSIONS

L'admission aux études en Bachelor se fait en trois étapes : après vérification de l'éligibilité des candidat-e-x-s, un concours en deux tours est organisé. Le concours est spécifique à chaque formation.

Vérification de l'éligibilité

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales. La Direction de la HEAD – Genève se prononce d'ici au **26 février 2025**.

Admission exceptionnelle pour talent artistique hors du commun et admission sur dossier

Si une demande d'admission exceptionnelle est jugée recevable, le dossier personnel du-de la candidat-e-x est soumis au premier tour du concours (voir ci-dessous). Les candidat-e-x-s aux concours en design doivent téléverser leur épreuve de création d'ici au **mardi 4 mars 2025**.

Si la demande est jugée non éligible, le candidat-e-x est notifié-e-x par email qu'une publication est postée sur le portail de candidature.

Admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Bachelor

Si les équivalences pour une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor peuvent être reconnues en fonction du parcours antérieur du-de la candidat-e-x, son dossier personnel

est soumis au premier tour du concours pour une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor. C'est à l'issue du deuxième tour du concours que les équivalences sont déterminées.

Si la demande d'équivalences est jugée non éligible, le candidat-e-x est notifié-e-x par email, et son dossier personnel est automatiquement soumis au premier tour du concours pour une admission en première année (voir ci-dessous).

1^{er} tour

Le premier tour du concours consiste en l'examen et l'évaluation par une commission d'enseignant-e-x-s du dossier personnel de chaque candidat-e-x

Critères d'évaluation du 1^{er} tour

Au premier tour du concours, les dossiers personnels des candidat-e-x-s sont évalués sur la base des critères suivants :

1. Potentiel créatif et imaginatif – jugé sur la base de l'épreuve de création (concours en design uniquement)
2. Pertinence des savoir-faire pour le domaine visé – jugée sur la base du portfolio
3. Motivation et maturité – évaluées sur la base de la vidéo de présentation et du portrait en quelques questions
4. Adéquation entre développement artistique/de design et niveau de la formation visée – évaluée sur la base de l'ensemble du dossier

Les critères 1 (si applicable) et 2 sont déterminants. Le critère 3 permet d'appuyer l'évaluation générale mais ne constitue pas la base principale du jugement. Le critère 4 est d'ordre général et vise à identifier les candidatures de personnes insuffisamment préparées ou surqualifiées pour la formation visée.

Annnonce des sélections

Les candidat-e-x-s sont averti-e-x-s par un email qu'une publication de la décision du 1^{er} tour a été déposée sur leur portail de candidature **à la fin du mois de mars 2025**. Pour les personnes retenues à l'issue du 1^{er} tour, un email les invitant à l'entretien leur sera envoyé les jours qui suivent.

2^{ème} tour

Le deuxième tour du concours consiste en un entretien d'admission individuel auquel les candidat-e-x-s retenu-e-x-s à l'issue du premier tour sont invité-e-x-s par email.

Les entretiens ont lieu **du lundi 14 au jeudi 17 avril 2025**.

Ces entretiens ont obligatoirement lieu en français, à la HEAD – Genève pour tous les candidat-e-x-s dont l'adresse est en Suisse ou en région Rhône-Alpes sauf force majeure. Les autres candidat-e-x-s ont la possibilité de choisir entre un entretien à la HEAD – Genève et un entretien en visioconférence. Ce souhait doit être précisé lors de l'inscription. Une fois le mode d'entretien communiqué sur le formulaire électronique, celui-ci ne peut plus être modifié, sauf cas de force majeure.

Il est attendu des candidat-e-x-s qu'ils-elles

Arts visuels	Cinéma	Architecture d'intérieur Communication visuelle Illustration Design mode Design bijou et accessoires
débutent l'entretien par une présentation de 8 minutes environ, dans laquelle ils-elles donnent des clés de lecture sur leur portfolio et exposent leur motivation pour la formation visée.	débutent l'entretien par une présentation de 8 minutes environ, dans laquelle ils-elles donnent des clés de lecture sur leur portfolio et exposent leur motivation pour la formation visée. L'entretien comporte également un exercice à réaliser au moment de l'entretien (visionnement d'un court extrait de film et commentaire oral).	débutent l'entretien par une présentation de 8 minutes environ, dans laquelle ils-elles donnent des clés de lecture sur leur portfolio et leur épreuve de création et exposent leur motivation pour la formation visée

Critères d'évaluation du 2^{ème} tour

Dans le cadre de l'entretien, qui constitue le deuxième tour du concours, les candidatures sont évaluées sur la base des critères suivants :

1. Compétences créatives – en particulier :
 - Pour l'épreuve de création (si applicable) : degré de compréhension de la demande, potentiel créatif et imaginatif et capacité réflexive
 - Pour le portfolio : pertinence des savoir-faire, caractère exploratoire de la démarche, capacité à choisir un ensemble cohérent de travaux et à expliciter ces choix
2. Compétences langagières et conceptuelles : capacité d'expression orale, aptitude à problématiser le travail plastique
3. Profil et motivation : degré de motivation, pertinence des intérêts, capacité d'écoute et de dialogue

Le critère 1 est déterminant. Les critères 2 et 3 permettent d'appuyer l'évaluation générale mais ne constituent pas la base principale du jugement.

Annnonce des admissions

Le **15 mai 2025**, les résultats finaux du second tour du concours seront communiqués par email et publiés sur le portail de candidature des personnes ayant passé l'entretien. Vous disposez à partir de cette date de 30 jours pour valider votre offre d'admission en payant l'acompte requis de CHF 300.- à titre de contribution aux frais d'études et en envoyant la preuve d'ici au **14 juin 2025**, à l'adresse admission.head@hesge.ch.

VIII. RESULTATS

Chaque candidat-e-x inscrit-e-x se verra attribuer un portail de candidature qui lui permettra de suivre toutes les étapes de son parcours d'admission. L'accès au portail se fait par ce lien : <https://age.hes-so.ch/> et la connexion avec le même identifiant et mot de passe que pour votre formulaire d'inscription. **Merçi de conserver le mail reçu initialement.**

Les décisions rendues par la HEAD – Genève à l'issue du premier et/ou du deuxième tour du concours d'admission seront communiquées via ce portail. Aucune décision ne sera donnée par email ou téléphone.

Sauf accord contraire du-de la participant-e-x, seul un email vous informant qu'une publication de la décision a été déposée sur votre portail de candidature sera envoyé à l'adresse email fournie lors de votre inscription.

Si vous souhaitez recevoir les décisions par courrier postal, veuillez envoyer un email à : admission.head@hesge.ch avec pour objet "Réponse admission" en précisant l'adresse postale à laquelle les décisions doivent être envoyées.

Les candidat-e-x-s ayant réussi le concours d'admission doivent confirmer leur inscription à la HEAD – Genève au plus tard le **31 mai 2025**. L'admission est valable uniquement pour l'année académique 2025-2026 et ne peut pas être reportée.

L'envoi à l'adresse admission.head@hesge.ch, dans les 30 jours suivant l'offre d'admission, soit **d'ici au 14 juin 2025**, d'une preuve de paiement de l'acompte de CHF 300.- à titre de contribution aux frais d'études valide votre offre d'admission. À défaut, l'offre d'admission devient aussitôt caduque et entraîne automatiquement votre désinscription. Veuillez noter que cet acompte de CHF 300.- n'est pas remboursable, quelle que soit la durée des études et qu'il y ait ou non des semestres de congé.

L'admission définitive à la HEAD – Genève est conditionnée à l'obtention du paiement de l'acompte de CHF 300.- dans le délai fixé et à la soumission de l'attestation d'aptitudes linguistiques si celle-ci est requise (voir II ci-dessus).

IX. CALENDRIER

Vendredi 15 novembre 2024	Ouverture des inscriptions
Mardi 18 février 2025	Délai d'inscription (admissions spéciales)
Vendredi 21 février 2025	Pour les filières en Design uniquement : Mise en ligne de l'épreuve de création sur le site de la HEAD – Genève
Mercredi 26 février 2025	Annnonce des résultats de l'étape de vérification de l'éligibilité sur votre portail de candidature > si la réponse est non, le concours s'arrête pour vous pour cette année. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 3 fois au total. > si la réponse est oui, vous accédez au 1 ^{er} tour du concours d'admission au Bachelor
Mardi 4 mars 2025	Pour les filières en Design uniquement : Délai d'envoi du dossier complet avec l'épreuve de création sur la plateforme Switch Drive pour les candidatures spéciales retenues
Vendredi 28 mars 2025	Annnonce des résultats du 1 ^{er} tour sur votre portail de candidature > si la réponse est non, le concours s'arrête pour vous pour cette année. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 3 fois au total. > si la réponse est oui, vous recevrez une date et une heure d'entretien pour le 2 ^{ème} tour
Vendredi 28 mars 2025	Envoi d'une invitation par email aux personnes sélectionnées précisant la date et heure d'entretien du 2 ^e tour
14-17 avril 2025	Entretiens du 2 ^e tour
Jeudi 15 mai 2025	Annnonce des résultats du 2 ^e tour sur votre portail de candidature > si la réponse est non, le concours s'arrête pour vous pour cette année. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 3 fois au total.

– HEAD Genève

	<p>> si la réponse est « en liste d'attente », nous vous contacterons du 1^{er} juin au 31 août 2025 si une place se libère</p> <p>> si la réponse est oui, vous êtes admis-e-x à la HEAD – Genève pour la rentrée 2025</p> <p>Annonces des résultats pour les demandes d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année</p> <p>Vous disposez de 30 jours pour vous acquitter de l'acompte de CHF 300.- afin de valider votre offre d'admission.</p>
Samedi 31 mai 2025	Date limite pour confirmer votre venue à la HEAD – Genève
Samedi 14 juin 2025	Date limite pour envoyer la preuve de paiement de l'acompte de CHF 300.- non-remboursable
Dimanche 31 août 2025	Délai pour la soumission de l'attestation de français (si requise)